



## PREAVIS DE LICENCIEMENT/RC/DEMISSION



L

ors d'un licenciement, la rupture du contrat de travail n'intervient pas immédiatement. Ce délai constitue le préavis pendant lequel le salarié continue de travailler (sauf dispense, voir courrier ci-dessous).

Le préavis de licenciement est le délai entre la première présentation de la lettre recommandée au salarié et la date de fin de son contrat de travail. Le préavis concerne également les salariés qui ont opté pour une rupture de contrat conventionnelle (RC) ou une démission.

Tout salarié licencié, démissionnaire, ou en RC (que ce soit pour motif personnel ou économique) doit exécuter un préavis, sauf dans les cas suivants :

- Dispense du préavis par l'employeur
- Licenciement pour faute grave ou faute lourde
- Licenciement pour inaptitude
- Cas de force majeure

Pendant le préavis, le salarié tenu d'effectuer son préavis continue de travailler dans l'entreprise, dans les conditions habituelles, et de percevoir sa rémunération (salaire, primes éventuelles...).

La durée de préavis varie en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise ( <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2855> )

L'employeur peut dispenser le salarié de préavis. Dans ce cas, le salarié ne peut s'y opposer. Le salarié doit percevoir une indemnité compensatrice de préavis, pour la période de préavis non effectuée.

Le salarié peut demander à ne pas exécuter son préavis (cf courrier de demande ci-dessous), mais son employeur n'est pas obligé d'accepter. S'il accepte, l'employeur n'est pas tenu de verser l'indemnité compensatrice de préavis.

Lorsque le salarié est dispensé d'effectuer son préavis, il peut se faire embaucher par une autre entreprise sans attendre la fin du contrat (sauf clause de non-concurrence).

À savoir : la dispense du préavis ne modifie pas la date à laquelle le contrat prend fin. le préavis peut également être suspendu ou reporté en cas de commun accord entre l'employeur et le salarié ou si des dispositions conventionnelles le prévoient.

[Prénom] [Nom du demandeur]  
[Adresse du demandeur]  
[Code postal] [Commune]

À [Ville], le : [date]

[Nom de l'employeur]  
[Adresse]  
[Code postal] [Commune]

[Type de remise de la lettre]

Madame la Directrice (ou Monsieur le Directeur),

Suite à la réception de ma lettre de licenciement en date du (date), je vous informe que je souhaite être dispensé d'effectuer mon préavis et quitter l'entreprise le (date).

**OU**

Faisant suite à ma lettre de démission du (date) je vous informe que je ne souhaite pas aller au terme de mon préavis et quitter l'entreprise le (date).

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice (ou Monsieur le Directeur), mes salutations distinguées.

Prénom + Nom

Signature